AVIS de COURSE

National Windfoil
20 au 23 Avril 2024

Club Nautique de Wimereux
Baie Saint Jean
Grade 4

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

À la suite de l'agression de l'Ukraine, la FFVoile, par un communiqué du 2 mars 2022, a décidé de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. World Sailing (WS) a publié un nouveau communiqué le 18 avril étendant les mesures aux différentes commissions et comités de WS et aux propriétaires et gestionnaires de bateaux.(N'existe plus dans les textes).

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
ENGIE
PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,* incluant l'annexe B et l'annexe T

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.3 - les règlements fédéraux

1.4 - les règles de *jauge Windfoil pour les compétitions 2024 :* *https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/regles-de-classe-et-interserie/*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : *https://club-nautique-wimereux.com/*

3 COMMUNICATION

3.1 Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel d'information situé au hangar d'entrée du club.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'elle est en course, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes :

- Windfoil U17 Filles et Garçons, 14 à 16 ans, né.e.s entre 2010 et 2008
- Windfoil U19 Filles et Garçons, 16 à 18 ans, né.e.s entre 2008 et 2006
- Windfoil Séniors Open, 15 ans et plus, né.e.s en 2009 et avant
- Les licencié.e.s né.e.s en 2011 et détecté.e.s comme "Potentiels Nationaux 2024" dans le cadre du dispositif national de détection de la Fédération Française de Voile peuvent s'inscrire en Windfoil U17, ils doivent pour ce faire formuler une demande d'invitation par écrit en envoyant un courriel au référent national détection windsurf (pierrick.wattez@ffvoile.fr).

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

• pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

• pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de

non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour la planche,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- le certificat de jauge ou de conformité.

4.3 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur https://club-nautique-wimereux.com/ ou sur place le jour de l'épreuve avec majoration.

4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *majoration de 30€ au tarif de base*

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 15 avril	Droits après le 15 avril
Toutes	*90€*	*120€*

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les planches peuvent être tenues d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription dans les locaux du CNW :

Date	De	À
19.04.23	*16h*	*18h*
20.04.23	*9h00*	*11h00*

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Contrôle aléatoire possible.

Date	De	À
19.04.23	16h	18h
20.04.23	9h00	11h00
Épreuve	Contrôle aléatoire possible	

8.3 Jours de course :

Dates	Horaires	Classes
20.04.23	14h00 1er signal d'avertissement Courses à suivre	Toutes
21.04.23	10h00 1er signal d'avertissement Course à suivre 18h00 Réunion Entraîneur.e.s	Toutes
22.04.23	10h00 1er signal d'avertissement Course à suivre 19h30 Repas Coureur	Toutes
23.04.23	10h00 1er signal d'avertissement Course à suivre 15h00 Cérémonie de clôture	Toutes

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *15h*

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] Le contrôle des équipements pourra être réalisé par un comité technique, des documents certificats de jauge pourront être demandés

9.2 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

9.3 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1.

9.4 [DP] **Matériels de sécurité** :

9.4.1 Pour les Windfoils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course:
- Les combinaisons isothermiques jambes longues d'une épaisseur mini de 1,5 mm
- Le port du casque conforme à la norme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

10 LIEU

10.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type :
- Slalom
- Course Racing
- Marathon

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

13 CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est le suivant : *système de l'annexe B*.

13.2 ***3*** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

13.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13.4 La règle B8.A5.4 s'applique pour une course dans des séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.

13.5 La RCV B8.A8 s'applique.
Modalité de classement
Une course sera comptabilisée comme suit :

a) Une coure sous format "Course Racing" comptera pour une course
b) Une coure sous format "Slalom" comptera pour une course
c) Une coure sous format "Marathon" comptera pour une course

En format "Slalom", les résultats seront basés sur le nombre de concurrents classés dans le heat où ils sont le plus nombreux

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs seront identifiés par un sticker coach.

15 PLANCHES LOUÉES OU PRÊTÉES

[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 EMPLACEMENT

[DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le parc à bateaux.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant

dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Les prix seront distribués comme suit.

- 1er. 2ème, 3ème Windfoil Espoirs Filles U17
- 1er. 2ème, 3ème Windfoil Espoirs Garçons U17
- 1er. 2ème, 3ème Windfoil Espoirs Filles U19
- 1er. 2ème, 3ème Windfoil Espoirs Garçons U19
- 1er. 2ème, 3ème Windfoil Open Femmes
- 1er. 2ème, 3ème Windfoil Open Hommes

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :
Club Nautique de Wimereux, 2 Boulevard Thiriez 62930 WIMEREUX
Mail : club@cnwimereux.com
Tél : 03.21.83.18.54

Annexe 1: Lieu de l'épreuve

Point rouge : Stockage remorque
Point jaune (Voile Performance) : Club Nautique Wimereux
Point Vert : Parking Camion

Annexe 2: Zone de Course

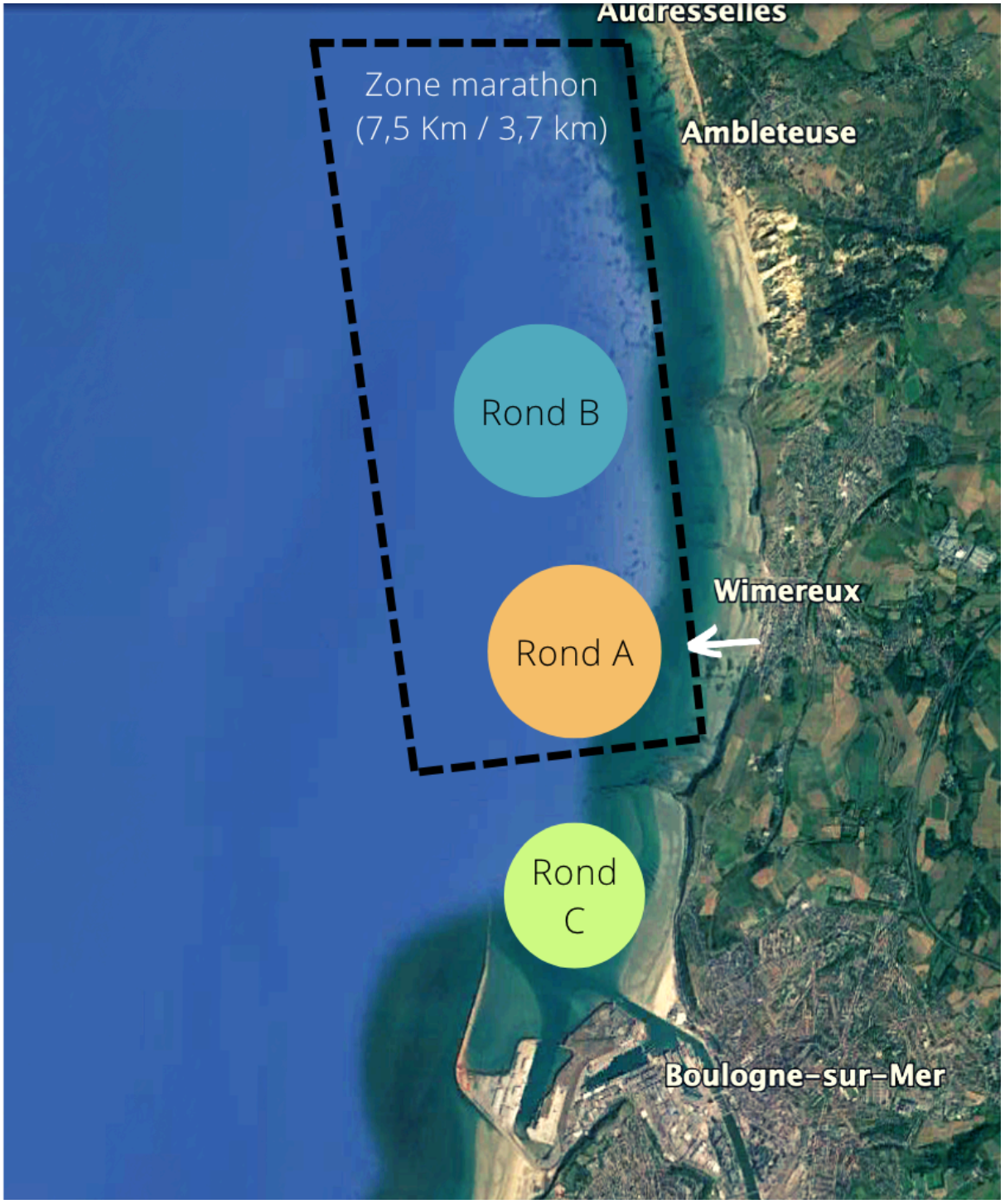

(A supprimer en l'absence de concurrents non-francophones attendus)
ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.
For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):
Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors):
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (Changes to prescriptions):
Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** *(Procedures for appeals and requests)*:
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf